



Note d honoraires excessive

Par **rosy_old**, le **08/07/2007** à **21:18**

je suis client du meme cabinet d 'expert comptable depuis 8 ans aujourd'hui je dois licencier un employé pour cause réelle. mon expert comptable me facture en plus de mes mensualités normale , 500 Euros ht pour je cite " redaction de la lettre de licenciement pour faute , rédaction de la lettre de convocation à l'entretien préalable .
cette pratique est elle normale ? est il légal de facturer 500 e pour rédiger 2 lettres ? merci de me répondre

Par **hanan**, le **12/07/2007** à **16:30**

bonjour,

je pourrez continuer à en rédiger toute la journée si cela pouvez m'en apporter autant !!!

je ne pourrais pas exactemet vous dire sur quoi se base un expert-comptable pour établir ces honoraires, mais vous êtes en droit de le lui demander...

si vous ne souhaitez pas, en tout cas dans l'immédiat, créer des tensions, vous pourriez vous référer à la pratique en la matière en apeller 2 ou 3 comptables pour leur poser la question (de leur demander une sorte de devis)... je ne pourrais pas vous aider davantage, l'expertise comptable relevant de la liberté de fixation des honoraires, mais il est clair que ceux-ci doivent rester raisonnables et être dans la fourchette de ce qui se pratique dans la profession.